



## Fiscalité / Obligations Déclaratives



### La Loi de Finances 2019

**Destinée aux  
Avocats et aux Experts-Comptables :**

*Attention : formation technique !*

Mardi 12 Février  
de 19h à 21h30



### Les Travaux Comptables de Fin d'Année

**Professions Libérales :**

- Contrôler les écritures comptables une fois enregistrées,
- Soldes comptables, balance (récapitulatif annuel),  
**État de Rapprochement Bancaire,**
- Frais forfaitaires, CSG, immobilisations ...

Mardi 12 Mars  
de 09h à 12h

### Rédiger votre Déclaration n°2035 et les annexes ARAPL

**Professions Libérales :**

De la comptabilité à la déclaration n°2035 :

- Approcher pas à pas la déclaration n°2035 et les changements du nouveau millésime,
- Remplir les annexes demandées par l'ARAPL ainsi que la balance,
- Intégrer les dispositions fiscales les plus récentes et enregistrer les opérations extras-comptables.

Mardi 19 Mars  
de 09h à 12h

## Fiscalité / Obligations Déclaratives



### Le Tableau de Contrôle de Régularité

**Professions Libérales :**

Le tableau de contrôle de régularité appelé aussi OGBNC04 est une des annexes ARAPL obligatoire à fournir avec la déclaration n°2035.

*En l'absence de ce tableau, l'ARAPL ne sera pas en mesure d'établir votre **Dossier d'Analyse Économique (DAE) complet.***

Mardi 19 Mars  
de 14h à 15h

### Frais de véhicules : frais forfaitaires ou frais réels ?

**Professions Libérales :**

Le 1<sup>er</sup> janvier, vous devez choisir la méthode selon laquelle vous déduisez vos frais de véhicule.

Les frais de véhicules représentent une part significative des dépenses professionnelles. Bien comprendre les enjeux de l'alternative est important.

Nous détaillerons les critères de ce choix, ainsi que les conséquences et les règles propres à chaque régime.

Mercredi 27 Mars  
de 09h à 12h

### La cessation d'activité

**Professions Libérales :**

Vos obligations :

- Délais à respecter,
- Mode de détermination du revenu,
- TVA, immobilisations,
- Plus & moins-values,
- Déclarations à établir et CFE.

Vendredi 24 Mai  
de 09h à 12h





### Bien comprendre son régime d'assurance maladie et retraite

#### Professions Libérales :

Que se passe-t-il en cas :

- D'arrêt de travail suite à maladie, accident, hospitalisation, grossesse ?
- Invalidité partielle, totale, physique ou burn out ?
- Décès ?

À combien s'élèvera votre retraite ? Combien coûtent les cotisations CARMF, CIPAV, CARPIMKO, URSSAF, RSI ? Quels contrats souscrire afin d'améliorer ces prestations et quels sont les pièges à éviter ?

Cotisants CARPIMKO :

Mardi 11 Juin  
de 09h à 12h

Cotisants CARMF :

Mercredi 19 Juin  
de 09h à 12h

Cotisants CIPAV :

Mercredi 26 Juin  
de 09h à 12h



## Modalités D'inscription

### Inscriptions

Les inscriptions à nos réunions sont prises en compte chronologiquement par date d'arrivée. **Aucune inscription ne pourra être validée sans chèque de caution de 30 €.**

Il est demandé un chèque de caution par réunion. **Un chèque global pour plusieurs réunions sera systématiquement refusé.**

Les réunions sur les thèmes « **Développement Personnel** » sont réservées aux adhérents uniquement.

La possibilité de vous inscrire à deux personnes à une réunion doit être occasionnelle. Une confirmation sera faite au deuxième participant un ou deux jours avant la date de la réunion et uniquement dans la limite des places disponibles. Dans le cas contraire celui-ci sera informé de sa non participation dès que la réunion sera complète.

### Annulations

Si vous êtes tenu d'annuler une réunion, nous vous prions d'en informer l'ARAPL **8 jours francs avant la date de celle-ci.**

A défaut, votre chèque de caution **sera encaissé** afin de couvrir les frais occasionnés par la mise en place de la session.

En ce qui concerne les formations de plusieurs sessions, assurez-vous de pouvoir assister à l'ensemble des sessions au moment de votre demande d'inscription.

**Une absence sera considérée comme un défaut d'annulation et votre chèque de caution sera encaissé.**

### Réunions Complètes

Si votre demande de participation à l'une de nos réunions ne peut être validée, votre chèque de caution vous sera restitué par retour de courrier.

Nous vous inscrirons sur liste d'attente et nous ne manquerons pas de vous contacter en cas de désistement d'un autre participant ou en cas de dédoublement de session.

### Présence à nos réunions

Le jour de la réunion, il vous sera demandé de bien vouloir signer la feuille d'émargement attestant de votre présence et votre chèque de caution vous sera également remis en main propre.

En cas d'absence, votre chèque de caution **sera encaissé.**



## Pour S'inscrire

Nous vous remercions de compléter le bulletin ci-après en cochant les dates qui vous intéressent :

Nous vous rappelons qu'afin de valider votre inscription, vous devez nous joindre un chèque de caution de **30 € par** formation. *(Merci de bien vouloir vous référer aux modalités d'inscriptions).*

Nos formations sont **gratuites**, cette caution vous sera restituée le jour de la réunion.

### Adresse de retour :

ARAPL Pays d'Aix & Vaucluse  
Tour Hémilythe  
150, Avenue Georges Pompidou  
CS 60726  
13617 AIX EN PROVENCE Cedex 1  
T° : 04 42 91 50 60

### Interlocutrice :

**Audrey LAURENT**  
Services Adhésions & Formations

Courriel : [audrey.laurent@araplav.org](mailto:audrey.laurent@araplav.org)



## Bulletin D'inscription 2019

N°adhérent :

Prénom-Nom de l'adhérent :

Prénom-Nom du Participant si remplace l'adhérent :

## Comptabilité / Gestion

Professions Libérales :

Réussir son début d'activité

Mardi 18 Juin  
de 09h à 16h30

Professions Libérales :

Tenir ses registres comptables

Jeudi 24 Janvier  
de 09h à 12h

Mardi 26 Février  
de 09h à 12h

Mercredi 05 Juin  
de 09h à 12h

Professions Libérales, comptabilité sur Windows :

Présentation pratique d'un logiciel de comptabilité

Jeudi 28 Février  
de 09h à 12h

Jeudi 13 Juin  
de 09h à 12h

*Pensez à vous munir de votre ordinateur portable.*

## Fiscalité / Obligations Déclaratives

Destinée aux Avocats & Experts-Comptables :

La Loi de Finances 2019

Mardi 12 Février  
de 19h à 21h30

Professions Libérales :

Les Travaux Comptables de Fin d'Année

Mardi 12 Mars  
de 09h à 12h

## Fiscalité / Obligations Déclaratives

Professions Libérales :

La déclaration professionnelle n°2035

Mardi 19 Mars  
de 09h à 12h

Professions Libérales :

Le Tableau de Contrôle de Régularité

Mardi 19 Mars  
de 14h à 15h

Professions Libérales :

Frais de véhicules : forfaitaires ou réels ?

Mercredi 27 Mars  
de 09h à 12h

Professions Libérales :

La Cessation d'activité

Vendredi 24 Mai  
de 09h à 12h

## Patrimoine / Prévoyance

Professions Libérales :

Bien comprendre son régime d'assurance maladie et retraite

**Cotisants CARPIMKO :**  
Mardi 11 Juin  
de 09h à 12h

Bien comprendre son régime d'assurance maladie et retraite

**Cotisants CARMF :**  
Mercredi 19 Juin  
de 09h à 12h

Bien comprendre son régime d'assurance maladie et retraite

**Cotisants CIPAV :**  
Mercredi 26 Juin  
de 09h à 12h

